

République Française
 Département de la Nièvre
 Arrondissement de Cosne-Cours-sur-Loire
 Commune de Cosne-Cours-sur-Loire

Date de la convocation : 08/12/2023
 Date d'affichage : 08/12/2023
 Nombre de membres afférents au
 conseil municipal : 29

Extrait du registre des délibérations de la Commune de Cosne-Cours-sur-Loire Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de Cosne-Cours-sur-Loire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais de Loire, salle du Belvédère, Rue du Général de Gaulle, sous la présidence de M. Gilbert LIENHARD, premier adjoint, en application de l'article L2122-17 du CGCT.

Etaient présents : M. Lienhard, Mme Leroy, M. Renaud, Mme Boulogne, M. Bonnet, Mme Ouvry, Mmes Guiblin, Breuzet, Milliard, MM Ponsonnaille, Dedisse, Cassera, Reby, Mmes Colonel, Tabbagh Gruau, M. Veneau, Mmes Reboulleau, Quillier, Leclerc, M. Boucher-Baudard, Mme Borel, M. Boujlilat, Mme Denis.

Absents ayant donné procuration : M. Gillonnier à M. Lienhard, M. Marasi à Mme Leroy, M. Blandin à M. Cassera, Mme Guillaume à Mme Boulogne, M. Gabez à Mme Breuzet, Mme Pabiot à Mme Guiblin.

Effectifs	23
Nombre de votants	29
Votes « Pour »	29
Votes « Contre »	0
Abstentions	0
Procurations	6

Secrétaire de séance : M. Cassera

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'Harmonie de Cosne.

Vu, les articles L 2313 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu, la délibération numéro 2022/12/122, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations avant le vote du Budget primitif 2023 ;

Considérant, l'octroi d'une subvention initiale de 1 500 € au titre de l'année 2023 à l'Harmonie de Cosne ;

Considérant, la demande d'une subvention complémentaire formulée par l'association, au regard des nombreux déplacements et concerts organisés ;

Il est décidé d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 1 000 € à l'Harmonie de Cosne sur Loire pour l'année 2023.

Les crédits sont prévus au - chapitre 65 - nature 6574, du Budget principal 2023 ;

Unanimité

Pour extrait conforme :

Le Maire,

